

Pétitions

Les signataires demandent au Parlement de soutenir la Saskatchewan dans les démarches qu'elle fait pour obtenir une concession dans la Ligue nationale de hockey.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Hnatyshyn: Qu'est-ce qui s'est passé?

Mme le Président: Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir? J'accepterais à la rigueur qu'il présente ses excuses pour avoir enfreint le Règlement, car je l'ai bel et bien vu qui poussait la pétition pour qu'elle se déroule dans cette enceinte.

● (1510)

M. PENNER—LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DU CN

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 120 habitants des villages de Mattice, Hornepayne, Nakina, Geraldton, Hearst, Cochrane, Capreol et Hammer dans le nord de l'Ontario. Il est question dans cette pétition des mises à pied massives que le Canadien National a décrétées, des milliers d'emplois perdus à cause des changements opérationnels, structurels et technologiques que cette société a apportés dans son réseau ferroviaire, au point où elle a réduit, voire suspendu, des services essentiels dans certaines régions éloignées. Les signataires demandent simplement au Parlement d'avertir le CN que dorénavant, il n'est plus question qu'il réduise davantage ses effectifs sauf de la façon normale, c'est-à-dire celle qui consiste à ne pas remplacer ceux qui prennent leur retraite.

M^{ME} McDONALD—LA RÉGLEMENTATION DE LA
RADIODIFFUSION

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je voudrais présenter une pétition au nom des électeurs de la circonscription de Hillsborough dans la province de l'Île du Prince-Édouard...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Hier, nous avons rappelé que selon le Règlement, tout député qui désire obtenir la parole doit se lever de sa place, la tête découverte. Je demande donc au député d'enlever son chapeau pendant qu'elle lira sa pétition. La présidence ne porte pas de chapeau à la Chambre. Je pense que tous les députés devraient en déduire qu'ils ne doivent pas en porter non plus. Je ne pense pas que cela incommode le député parce que la lumière n'est pas très vive aujourd'hui; nous l'avons réduite au minimum. De toute façon, je pense que le député pourra se passer de chapeau pendant les quelques minutes qu'elle lira la pétition qui ne doit pas être longue, je le lui rappelle.

Mme McDonald: Madame le Président, je voudrais demander le consentement unanime pour pouvoir...

Des voix: Règlement.

Des voix: Non.

Mme le Président: A l'ordre. Le député voudrait-elle se rasseoir? Le Règlement stipule que tout député doit avoir la tête découverte en se levant. Je lui demande donc d'enlever son chapeau. Ce n'est pas très compliqué. Je vous remercie beaucoup.

Mme McDonald: Madame le Président, nous en avons justement parlé hier soir. Deux députés ont refusé le consentement unanime. L'un d'eux s'en est excusé par la suite disant que cela ne se répéterait plus à l'avenir. Je crois donc que les députés feront preuve de compréhension aujourd'hui et accepteront à l'unanimité...

Mme le Président: A l'ordre. A quoi le député veut-elle en venir? Insiste-t-elle pour porter un chapeau à la Chambre ou en a-t-elle vraiment besoin pour se protéger de la lumière? L'éclairage a été réduit. Nous avons mis en marche le système d'appoint. L'éclairage est donc réduit au minimum, aussi je ne pense pas que le député ait besoin d'un chapeau.

Mme McDonald: Madame le Président, vous n'êtes peut-être pas incommodée...

Des voix: Règlement.

Mme McDonald: ... mais même réduit au minimum, l'éclairage...

Des voix: Règlement.

Mme McDonald: La présidence a noté que c'était passablement plus difficile...

Mme le Président: A l'ordre. Je sais que l'honorable représentante n'est pas des nôtres depuis très longtemps, mais cela ne l'empêche pas de prendre connaissance du Règlement. Si elle se donne la peine de le lire attentivement, elle apprendra qu'il ne convient absolument pas de répondre à la présidence de la sorte. Quand celle-ci demande qu'un article du Règlement soit observé, elle ne fait qu'obéir à la Chambre dans un certain sens, car ce sont les députés eux-mêmes qui font le Règlement. L'honorable représentante de Broadview-Greenwood est elle-même député. Ce Règlement est le sien; il n'est pas de mon cru. Je ne fais que l'appliquer.

Des voix: Bravo!

Mme McDonald: La pétition, qui émane des électeurs de la circonscription de Hillsborough dans l'Île-du-Prince-Édouard déclare que les règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ne protègent pas les femmes contre les commentaires offensants et les représentations dégradantes au même titre que les groupes ethniques et religieux, que le ministre des Communications a autorisé le CRTC à réglementer la radiodiffusion pour s'assurer qu'elle soit typiquement canadienne...